



NUMERO : 2024-233  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maimouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles de confier à un prestataire extérieur le nettoyage, la collecte et l'évacuation des déchets abandonnés sur les deux marchés forains,

Considérant la publication d'un appel d'offres ouvert et la réception de deux plis pour cette consultation,

À l'issue de l'analyse des offres et après validation de la Commission d'appel d'offres du 10 septembre 2024,

**DÉCIDE**

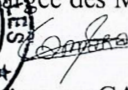
Article 1 : De conclure un marché public formalisé avec le groupement d'entreprises, FAYOLLE ET FILS n° Siret 501 639 165 00015, domicilié 30 rue de l'Egalité – CS 3009 – 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY CEDEX pour le « Nettoyage, collecte, évacuation et valorisation des déchets abandonnés par les commerçants des deux marchés forains de la ville de Sarcelles ».

Article 2 : La durée du marché est d'un an, renouvelable trois fois une année par reconduction tacite, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget communal annuellement pour un seuil maximum de 500 000 € HT pour l'accord cadre à bons de commande et d'un prix global et forfaitaire de 898 958,40 €HT.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 03 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation,  
Conseillère Municipale,  
Chargée des Marchés Publics,  
  
Maimouna CAMARA

